

Mise en ligne : 26 juillet 2016.
Dernière modification : 12 décembre 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

TABACS DE MACÉDOINE ET D'ASIE-MINEURE

S.A., 1924.



Coll. Peter Seidel

TABACS DE MACÉDOINE ET D'ASIE MINEURE
S.A. au capital de 20 millions de francs
divisé en 200.000 actions de 100 francs chacune
Statuts déposés chez M^e Victor Moyne, notaire à Paris
Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Paris, le 1^{er} mars 1925
Un administrateur : Clément-Bayard
Par délégation spéciale : N.

CONSTITUTION

Tabacs de Macédoine et d'Asie-Mineure
(La Cote de la Bourse et de la banque, 21 novembre 1923)

Capital, 10 millions, divisé en 100.000 actions de 100 francs, dont 27.000 d'apports à la Société Tobacco, Trading et Finance Corporation. Siège social, 70, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Conseil d'administration : MM. H. Bloch, A. Clément-Bayard ¹, C. Cassuto, S. Kechichoglou, H. Mosseri, E. Sitri, J. Valensi et E. Vasseur. Statuts déposés chez M- Lardy, substituant M^e Moyne à Paris. — *Petites Affiches*, 20 novembre 1923.

Tabacs de Macédoine et d'Asie Mineure
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, février 1924)

Les actions et les parts de cette société seront inscrites à la cote du Syndicat des Banquiers en valeurs au comptant, à dater du 13 février. Le capital émis est de 10 millions de francs, divisé en 100.000 actions de 100 francs chacune. Il existe, en outre 100.000 parts de fondateur, ayant droit à 25 % des bénéfices après allocation de 8 % au capital.

LES INTRODUCTIONS À LA COTE
TABACS DE MACÉDOINE ET D'ASIE MINEURE
(*Le Journal des finances*, 15 février 1924)

Les actions et parts Tabacs de Macédoine et d'Asie mineure seront introduites à la cote le vendredi 15 février. Elles se négocient hors cote aux environs de 350 pour l'action et de 120 pour la part.

La culture du tabac a été de tout temps pratiquée dans le Proche-Orient. Depuis longtemps, la péninsule des Balkans s'est illustrée dans la production de variétés recherchées : Xanthe en Macédoine, est devenue synonyme de tabac de qualité supérieure ; en Turquie d'Asie, sur les rives de la mer Noire, les qualités de Bafra et de Samsoun sont également très réputées.

La production annuelle totale de la région est de 10.000.000 de kg. de feuilles sèches, quantité qui, comparativement à la récolte mondiale et aux besoins de la consommation peut être considérée comme infime.

Depuis de longues années, le port de Cavalla est devenu le centre du commerce des tabacs en Macédoine, et nombre de maisons importantes d'Europe et d'Amérique s'y sont établies ou y ont installé des agences dans le but de se procurer un peu de la précieuse et si limitée récolte de la région.

Un fait d'une importance considérable consiste dans l'avantage découlant de la situation géographique. Le climat et la nature des terres affectées à la culture du tabac jouent un grand rôle dans la qualité de la récolte obtenue. Des graines de la Havane peuvent, en effet, être semées en France : elles y produiront des feuilles qui n'ont ni finesse de goût ni la combustibilité des feuilles de Cuba. De même, les variétés qui poussent dans le Levant pourront être transplantées sous d'autres climats, elles ne produiront pas des feuilles jouissant des propriétés et ayant l'arôme tant recherché par les fumeurs.

En vue de mettre à profit ses connaissances en matière de tabacs, ses relations avec de gros acheteurs et les possibilités commerciales que présente à ce point de vue la péninsule balkanique, M. Cassuto a créé le 15 juillet 1919, avec le concours de M.

¹ Clément-Bayard : fonderie-décolletage à Mézières, Sté française des chaînes.

Valensi, une société américaine dénommée Tobacco Trading and Finance Corporation au capital de 500.000 dollars.

On sait que la période qui a suivi l'armistice a été désastreuse pour le commerce en général. La plus grande prudence fut donc la ligne de conduite de la Tobacco Trading, qui, en présence de la situation, se limita à créer une seule agence, celle de Cavalla, à la disposition de la quelle fut mise une partie minime de son capital, réservant ainsi le surplus de ses ressources pour la création d'autres succursales lorsque le moment lui en paraîtrait propice. Confiée à des mains expertes, cette agence donna les meilleurs résultats Elle occupe aujourd'hui un rang des plus honorables parmi les établissements similaires de cette localité. Ses entrepôts sont importants et elle emploie, en différentes saisons, entre 1.500 et 2.000 ouvriers et ouvrières

Dès le début, les affaires furent satisfaisantes, et le tableau suivant, dont les chiffres sont énoncés en drachmes, donne, au surplus, une idée de la vitalité de la jeune entreprise

Années	Avances aux producteurs	Chiffre d'affaires	Bénéfices nets	Total du bilan
1920	100.000	3.926.754	694.582	21.240.906
1921	3.910.070	14.017.957	938.290	109.900.264
1922	12.086.852	43.302.188	9.160.723	390.673.476

L'année 1923 se présente dans des conditions encore plus brillantes, les bénéfices du 1^{er} trimestre ayant dépassé l'ensemble de ceux de l'exercice 1922. En outre, à fin mai, les bénéfices de cinq mois, quoique pas encore entièrement arrêtés, sont de l'ordre de grandeur de 20.000.000 de drachmes, ce qui représente, à cette époque, une avance importante sur ceux de l'exercice précédent. Ces résultats sont d'autant plus remarquables que l'agence de Cavalla a puisé ses ressources dans les crédits dont elle dispose auprès de Banques locales et que le capital en dollars a été rapatrié à New-York et entièrement reconstitué en monnaie saine.

Encouragée par ses succès, la Tobacco Trading a recherché de nouveaux débouchés. Elle a délégué à Hambourg, au début de 1922, un de ses représentants qui a fait une association avec un notable négociant en tabacs de la place. Cette nouvelle maison, qui a déjà étendu des ramifications en Allemagne, a traité des marchés importants, tous payés en florins hollandais et en dollars. En raison de la consommation des tabacs macédoniens en Allemagne, il est permis de présager un bon avenir à cette filiale. En outre, la société se propose d'élargir son rayon d'action auprès des régies d'État des pays d'Europe. Elle vient de passer, pour l'année courante, avec une des plus importantes maisons d'Amérique, un contrat qui lui assure des avantages très appréciables. Elle a créé, au début de 1923, une agence à Salonique et un bureau à Athènes. Enfin, il est dans ses intentions d'établir une succursale à Smyrne, sitôt la conclusion de la paix en Orient. Cette succursale dont le personnel technique et administratif est prêt, sera, à n'en pas douter, d'une importance au moins égale à celle de Cavalla.

M. Jacques Valensi, Cassuto et Kechichoglou ont le contrôle de la Tobacco Trading.

M. Jacques Valensi est le président de « The Importers and Exporters Insurance C^o Od New-York » (Compagnie dont le capital et les réserves admises dépassent deux millions de dollars et qui a son siège dans son propre immeuble, 47, Beaver street, à New-York, il possède 80 % du capital de cette compagnie.

M. Charles Cassuto est l'ancien directeur de la Maison N. Mayer et C^o à Cavalla. En 1916, il fut appelé à New-York, comme directeur général de la Standard Commercial Tobacco C^o Inc., entreprise dans laquelle était intéressée la firme Schinasi,

avantageusement connue dans le commerce des tabacs d'Amérique. C'est grâce au savoir-faire de M. Cassuto qui, pendant la guerre, a acheté, manipulé et importé à New-York près de 7.000.000 de kilos de tabacs, que la Standard a pu approvisionner la grande fabrique de cigarettes R.-J. Reynolds Tobacco Co. Celle-ci, à la faveur des tabacs de choix dont elle était fournie, est parvenue à donner à sa marque « Camel » une extension considérable. Actuellement, cette cigarette représente 60 % de la consommation totale des États-Unis.

M. Samuel Kechichoglou un spécialiste réputé dans le commerce des tabacs de Macédoine.

Devant les résultats très satisfaisants obtenus, il a semblé aux dirigeants de la Tobacco Trading qu'il y avait lieu de mettre à l'étude la constitution d'un organisme « européen » destiné à prendre la suite des opérations fructueuses d'une entreprise dont l'intérêt était amplement démontré, par les résultats obtenus dès ses débuts. A cet effet, une société anonyme française au capital de 10.000.000 a été créée : la Société des tabacs de Macédoine et d'Asie Mineure, dont le capital est divisé en 100.000 actions de 100 fr. nominal chacune.

Il existe, en outre, 100.000 parts bénéficiaires donnant droit, après les affectations d'usage, à 25 % du superbénéfice, attribués aux apporteurs en rémunération complémentaire de leurs apports.

L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante. La répartition des bénéfices se fera comme suit : 5 % à la réserve légale ; 8 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, il sera affecté : 6 % à la direction ; 10 % au conseil d'Administration. Sur le solde, les sommes jugées nécessaires par le Conseil seront prélevées en faveur d'amortissements ou de réserves supplémentaires. Le reliquat sera partagé entre les actions et les parts, à raison de 75 % pour les actions et 25 % pour les parts.

L'avenir de l'affaire se présente incontestablement sous un jour favorable. Ces titres semblent donc appelés à prendre une place très honorable parmi les autres valeurs du groupe des tabacs, et l'achat aux cours actuels paraît ménager une marge sensible de plus-value dans l'avenir.

TABACS DE MACÉDOINE ET D'ASIE MINEURE (Le Journal des finances, 22 février 1924)

Nous avons annoncé, la semaine dernière, l'introduction à la cote à partir du 15 février des actions et des parts Tabacs de Macédoine et d'Asie Mineure qui se négociaient jusque là sur le marché libre. Depuis la date ci-dessus, les deux titres se traitent effectivement sur le marché en banque au comptant. Les actions, après avoir progressé sensiblement et dépassé les cours de 370, ont supporté mardi, avec toute la Bourse, des réalisations qui les ont ramenées aux environs de 330 ; les parts se sont traitées en dernier à 115. Il semble qu'à ces cours, l'achat soit une opération recommandable.

Nous avons longuement exposé les bases sur lesquelles reposait l'entreprise et les conditions dans lesquelles elle avait été fondée et qui permettent d'envisager son avenir sous un jour favorable. La Société des Tabacs de Macédoine, si elle est nouvelle sous sa forme présente, offre, en réalité, un passé industriel déjà ancien puisqu'elle n'a fait que reprendre une partie de l'actif de la Tobacco Trading and Finance Corporation créée il y a quatre ans et qui avait installé en Asie Mineure et en Macédoine, avec siège central à Cavalla, une organisation d'achat de tabacs, dont le chiffre d'affaires est passé de 1919 à 1922, de 3.927.000 drachmes à 43.302.000 et le bénéfice net de 695.000 drachmes à 9.161.000. Or, la cadence de cette progression s'annonce comme devant être

largement dépassée pour 1923, les résultats des neuf premiers mois accusant un chiffre d'affaires de 116.799.000 drachmes et un bénéfice net de 17.010.000 drachmes.

La Société française a donc repris une exploitation en plein rendement et qui, d'ailleurs, ne donne pas encore tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre. C'est seulement, en effet, au début de 1922 que la Tobacco Trading and Finance Corporation, développant son initiative, a commencé à mettre au point l'organisation européenne de ventes dont l'extension devait amener la création de la Société des Tabacs de Macédoine et d'Asie Mineure, au capital de 10 millions en 100.000 actions de 100 francs, chiffre qui peut être considéré comme relativement faible eu égard à l'ampleur de l'entreprise, surtout si l'on considère que 25.000 actions seulement, en dehors des 100.000 parts de fondateur, ont servi à la rémunération des apports et que l'émission de 75.000 autres contre espèces a pu procurer à l'entreprise les ressources qu'elle jugeait utile pour étendre encore son champ d'activité.

La Société des Tabacs de Macédoine, qui n'a qu'à poursuivre l'œuvre brillamment amorcée par sa devancière, paraît comporter l'intéressantes perspectives devenir. D'après ce que l'on peut savoir, l'exercice en cours, qui prendra fin le 31 décembre prochain et aura ainsi une durée exceptionnelle de 15 mois, est appelé à laisser des résultats de nature à permettre une rémunération intéressante du capital. Si l'on tient compte à côté de ces éléments particuliers propres à l'affaire, du développement constant de l'industrie du tabac grâce à la progression permanente de la consommation, il semble que l'action et la part Tabacs de Macédoine puissent figurer honorablement dans les portefeuilles sérieux et qu'elles peuvent progressivement participer à la faveur qui entoure à juste titre toutes les valeurs similaires.

TABACS DE MACÉDOINE ET D'ASIE MINEURE
(*Le Journal des finances*, 29 février 1924)

Les nouvelles parvenant de Cavalla apprennent que sur cette seule place, plus de 2.500 ouvriers travaillent sans arrêt, dans les dépôts de la Société, à la manipulation du tabac de la première récolte que les acheteurs américains s'apprêtent à absorber.

AVIS DIVERS
Société des Tabacs de Macédoine
(*Le Journal des finances*, 3 octobre 1924)

Devant les résultats très satisfaisants révélés par l'examen de l'état semestriel des opérations de la « Société des Tabacs de Macédoine », le conseil d'administration a décidé la distribution d'un acompte de dividende de 15 %, soit 15 francs, payable à partir du 1^{er} octobre contre remise du coupon n° 1 au « Crédit commercial de France [CCF] » et chez MM. « Sitri, Bloch et Cie (Banque.Vasseur) ».

Tabacs de Macédoine
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, juin 1925)

L'assemblée de cette société s'est tenue le 6 juin sous la présidence de M. Clément-Bayard.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1924 (premier exercice social) se soldant par 3.788.955 fr. de bénéfices après 496.229 fr. 68 d'amortissements. Elle a voté un dividende de 20 francs aux actions, sur lequel un acompte de 15 francs a déjà été payé et un dividende de 4 francs aux parts, sous déduction des impôts. 500.000 francs sont affectés à la réserve de prévoyance. Il a été reporté à nouveau 251.285 francs 75. Les dividendes seront mis en paiement, à partir du 10 juin au Crédit commercial de France et à la Banque Vasseur.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Tabacs de Macédoine et d'Asie Mineure (*Le Temps*, 5 juillet 1925)

Cette société a réussi, dans un temps relativement court, à se tailler une place enviable dans le commerce international des tabacs. Déjà, par les liens établis par son excellente organisation de Cavalla (qui est le port par où s'écoulent les meilleurs tabacs des régions de Xantie, Dramo et Serès), avant que cette organisation fût absorbée par la société, celle-ci a bénéficié d'un contact très étroit avec certains groupements de manufactures de cigarettes aux États-Unis, auxquels la société continue à vendre la plus grande partie de ses meilleurs tabacs de Macédoine et de la Thrace.

Fondée au capital de 10 millions de francs, la société a pu, malgré la faiblesse du marché financier, augmenter son capital en le portant à 20 millions de francs.

Il y a lieu d'ajouter qu'après avoir fait d'importants amortissements, la société a déjà pu affecter près de 6 millions de francs à son fonds de réserve.

Les résultats du premier exercice ont d'ailleurs entièrement répondu aux prévisions de la direction de la société. Elle a pu distribuer un dividende total de 20 % par action de 100 francs, après avoir réservé aux parts de fondateur une somme totale de 400.000 francs. Le résultat net d'exploitation de la première année, avec le capital initial de 10 millions de francs, s'est élevé à la somme de 4.285.185 francs.

La Société des Tabacs de Macédoine et d'Asie Mineure a vu son chiffre d'affaires atteindre le montant d'environ 40 millions de francs ; elle a considérablement étendu son rayon d'action en Asie Mineure et en Turquie d'Europe, en fondant un nouveau siège d'exploitation à Constantinople, avec agences à Smyrne, Andrinople et dans les principaux centres de production de la Turquie. Elle s'est également assurée des tabacs bulgares, en devenant simultanément fournisseur des régies européennes. Présidée par M. Clément-Bayard, l'industriel bien connu, elle possède, dans son haut personnel, un ensemble de collaborateurs qui ont acquis en Orient même une compétence éprouvée des affaires de tabacs.

La prudence ayant commandé à tous les grands organismes mêlés au négoce international de n'opérer que sur une base stable, c'est-à-dire eu calculant en monnaie or, la société a pu, sous ce rapport, bénéficier dans une large mesure des expériences d'autres négociants en tabacs et éviter les tâtonnements par lesquels certaines entreprises eurent à passer. Ses achats et ses ventes s'effectuant généralement en dollars ou en florins hollandais, elle doit être appelée à bénéficier des avantages particuliers dont jouissent les affaires qui traitent leurs opérations en monnaies appréciées.

Tabacs de Macédoine (*Le Journal des débats*, 25 juin 1927)

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire qui devait statuer sur un plan d'assainissement de la société a été remise à une date ultérieure.

Mémento de l'actionnaire
(*Le Journal des débats*, 8 et 11 mai 1928)

ASSEMBLÉES DU 12 MAI
Tabacs de Macédoine et d'Asie Mineure. 11 h. 30, ord. et extraord., 8, rue Danton.

Tabacs de Macédoine et d'Asie Mineure
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, juin 1928)

Les actionnaires, au cours des différentes assemblées, réunis le 12 mai 1928, après avoir examiné la situation de la société dans son ensemble, ont approuvé la ligne de conduite du conseil d'administration ainsi que les diverses propositions par lui proposées.

La première assemblée a confirmé les décisions prises par l'assemblée extraordinaire du 7 avril 1927, concernant la fixation définitive de la durée du deuxième exercice social du 1^{er} janvier 1925 au 31 octobre 1926, et celle du troisième exercice du 1^{er} novembre 1926 au 30 avril 1927, les exercices ultérieurs devant se clôturer le 30 avril. La deuxième a approuvé de nouveau les comptes de la période du 1^{er} janvier 1925 au 31 octobre 1926, et décide de virer au compte de profits et pertes le fonds de prévoyance et la prime d'émission figurant au bilan arrêté au 31 octobre 1926, le premier pour 500.000 francs, le second pour 5 millions. La troisième assemblée a décidé, malgré la perte de plus des trois quarts du capital, de continuer les opérations sociales et a réduit à 1 million de francs le capital actuellement de 20 millions, par l'échange de 20 actions anciennes contre 1 nouvelle. Enfin, l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1926-1927, se soldant, par un déficit de 1.195.455 francs.

Grèce
Les grèves
(*Le Journal des débats*, 20 juin 1928)

.....
Les informations gouvernementales ne mentionnent comme fait nouveau que la proclamation de la grève par les ouvriers du port de Salonique, et ajoutent qu'à Salonique, Drama, Cavalla, Volo, Dédéagatch et Agrinion, la grève des ouvriers des tabacs se déroule sans incidents.

Toutefois, une dépêche annonce qu'une bagarre s'est produite, à Volo, entre les ouvriers des tabacs, en grève, et la police. Un ouvrier et une ouvrière ont été blessés.

Certains journaux étrangers ont annoncé qu'une mutinerie avait éclaté dans la première escadre de la flotte grecque, stationnée à Mytilène, en faisant remarquer que cet événement était en relation avec la grève des ouvriers des tabacs et en précisant que des bagarres sanglantes s'étaient produites entre la police et les grévistes, à Mytilène et au Pirée.

Or, d'accord avec la légation de Grèce à Londres, l'Agence d'Athènes déclare qu'aucune agitation ne s'est produite dans la flotte hellénique et qu'au surplus, le danger d'une grève générale semble écarté.

.....

GRÈCE
(*Le Temps*, 24 juin 1928)

La grève touche à sa fin ; son dénouement dépend des pourparlers engagés entre les ouvriers et les marchands de tabacs de Macédoine. La confédération du travail n'a pas lancé de nouveaux ordres de grève. Le gouvernement a pris toutes les mesures pour assurer le fonctionnement des services publics.

TABACS DE MACÉDOINE ET D'ASIE MINEURE
(*Le Journal des débats*, 11 octobre 1928)

L'exercice de douze mois au 30 avril 1928 se solde par une perte de quelques milliers de francs, contre un déficit de 1.195.455 francs pour l'exercice précédent de six mois. Le bilan, qui sera présenté à l'assemblée du 27 octobre, ne présente que peu de variations par rapport à celui de l'an dernier.

TABACS DE MACÉDOINE ET D'ASIE MINEURE
(*Le Journal des débats*, 30 octobre 1928)

Comme nous l'avons déjà annoncé le 11 octobre, les charges de l'exercice 1927-1928 se sont élevées à 664.476 fr. 35, laissant, après déduction du bénéfice de commissions sur ventes, ainsi que des diverses rentrées, un déficit d'exploitation de 5.125 fr. 91. Le solde débiteur total ressort ainsi à 19.085.685 fr. 34 si l'on tient compte de la résolution votée, par l'assemblée extraordinaire du 12 mai dernier, ce solde déficitaire se trouve ramené à 90.814 fr. 25. L'assemblée ordinaire, qui avait été convoquée pour le 26 octobre, a été, faute de quorum, reportée à une date ultérieure.

TABACS DE MACÉDOINE ET D'ASIE MINEURE
(*Le Journal des débats*, 12 octobre 1929)

Les comptes de l'exercice au 30 avril 1929, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 26 octobre, se soldent par une nouvelle perte de 38.622 francs, laquelle vient s'ajouter au solde déficitaire antérieur de 90.814 francs.

TABACS DE MACÉDOINE ET D'ASIE MINEURE
(*Le Journal des débats*, 29 octobre 1929)

Les comptes de l'exercice 1928-1929, se soldant par une perte de 38.622 francs, et portant le solde débiteur total à 129.436 francs, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 26 octobre.

Notes sur la Grèce
LA PACIFICATION POLITIQUE
(*Le Temps*, 12 août 1930)

.....
Salonique et le Pirée connaissent, comme tous les grands ports, les épidémies de grèves et de discours séditieux qui distraient les débardeurs, bateliers et dockers de façon plus ou moins périodique, et il y a chez les ouvriers des tabacs de Macédoine une fièvre sociale endémique, mais, dans l'ensemble, le peuple grec est systématiquement sourd aux messages de Moscou et ne demande qu'à vivre en paix.

.....

TABACS DE MACÉDOINE ET D'ASIE MINEURE
(*Le Journal des débats*, 30 septembre 1931)

Perte de l'exercice au 30 avril 1931 : 105.228 francs, portant le déficit total à 234.665 francs.
